



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL



N°10963*26 MODÈLE OBLIGATOIRE

												(art. 28	37 du C	GI)	
PÉRIODE DE DÉ	CLAI	RATION Du /	1	au	1 1										
Horaires d'ouve	ertur	e sur <u>www.impots.</u>	gouv.fr,	rubrique	« Contact	»									
															1
	Adresse du serv	rice													
															7
		Nom o													
Identification													_		
du															
destinataire															
Adresse															
															⅃
Rayer les indications	impr	imées par ordinateur q	ui ne corre	espondent	plus à la situa	ation exac	cte de l'e	entreprise, rectifi	ez-les en rouge.						
SIE	N	Numéro de dossier Clé P			riode	СМ	OPT	Code service	Régime						
N	اه طانو	dontification de l'étal	oliecomo	nt (SIDET	·\	1 1 1	1 1		1 1 1						
N° d'identification de l'établissement (SIRET)															
N° de TVA intrad	comn	nunautaire <i>(ne conc</i>	erne pas	les DOM) _										
ATTENTION : co	cad	lre est réservé au	v entrer	riege rol	lovant do l	la DGE	aui o	at onté nour l	la rágima da c	oneolio	lation d				_
recouvrement de	la T	VA au niveau du g	roupe (a	rt. 1693	ter du CGI)), celles	-ci doi	vent cocher in	npérativement l	a case	ci-conti	e 0005	Γ		
(y compris la société tête	e de gi	roupe en tant que membre)												_
Si vous n'avez à	rem	plir aucune ligne de	e ce forn	nulaire (d	léclaration	« néan	t »), ve	uillez cocher l	a case à droite			0010			
MODALITÉS DE I	DÉC	LARATION ET DE I	PAIEMEN	NT (voir n	otice 3310	-NOT-S	D)								
PAIEMENT, DATE				<u> </u>	RÉSERVE			TRATION							
					Somme :					Dána	lités				
Date : Signature :				Somme .					Pénalités						
Téléphone :					N° PEC _						9005				
					N° d'opération					Taux	%	9006			
Paiement par virement bancaire :					Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre :					Taux	%	9007			
Paiement par impu	utatio	on * :													
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur <u>www.impots.gouv.fr</u> ou															
auprès de votre service des impôts).										Dat	Date de réception				
CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE															
					•										
		5	Vous d	evez décla	rer et payer v	otre TVA	par trai	nsfert de fichier ou	par internet.						

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES											
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES							
01	/entes, prestations de services 0979			04	Exportations hors UE			0032			
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables			0033			
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)				Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties – Ventes B to C						
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation).	06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes B to B								
2D	Mises à la consommation de produits pétroliers	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France								
03	Acquisitions intracommunautaires 0031				Mises à la consommation de produits pétroliers						
ЗА	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France				Achats en franchise						
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)								
3C	Régularisations (important : cf. notice)	7B	Régularisations (important : cf. notice)								
В	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER										
	TVA BRUTE		Base ho			taxe	Taxe due				
	Opérations réalisées en France métropolitaine										
80	Taux normal 20 %				0207						
8A/ 8B	Taux normal 20 % sur les produits pétroliers					0208					
09	Taux réduit 5,5 %				0105						
9B	Taux réduit 10 %				0151						
9C	Taux réduit 13 % sur les produits pétroliers					0152					
	Opérations réalisées dans les DOM										
10					0201						
11	Taux réduit 2,1 %				0100						
12	12										
	Opérations imposables à un autre taux (France métro	politain	e ou DOM)								
13	Anciens taux				0900 0950						
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte ef		•								
15	TVA antérieurement déduite à reverser (dont TVA sur les							0600			
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées	s en euro	o)	40	 		0602				
		16	Total de la TVA brute due (lignes 0		0035						
	La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A-SD.			17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires						
				7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation			0046			
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco								
	TVA DÉDUCTIBLE										
19	Biens constituant des immobilisations					0703					
20	20 Autres biens et services							0702			
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée ou déductible, (dont régularisation sur les produits pétroliers :)	notice	notice]:)			0059					
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente d					8001					
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimée					0603					
	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable	pour la		23	Total TVA déductible (ligne 19 à 20	;)					
22A	période s'il est différent	pour la	%	24	Dont TVA déductible sur importations			0710			
					Dont TVA déductible sur les produits pétroliers			0711			
	CRÉDIT		TAXE À PAYER								
	CREDIT				IAAE A PATER						
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23).						
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint		8002		Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A-SE			9979			
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G			AB Total à payer acquitté par la sociéte déclaration récapitulative 3310-CA: (lignes 28 + 29)			oupe sur la	9991			
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)			32	Total à payer (lignes 28 + 29 – AB)			1	1		
	Attention ! Une situation de TVA créditrice (la dispense pas du paiement des taxes assimilée	32	(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)			I					